

FEC



Situation économique de la RDC et orientations de l'action de la FEC : 2005–2022

Retour sur le mandat du Président Albert YUMA MULIMBI
(8ième Président National de la FEC)



FEC

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

Introduction

PARTIE 2

Bref regard sur la situation politique
de la RDC

PARTIE 3

Evolution de l'activité économique

PARTIE 4

Développement du secteur privé

PARTIE 5

Orientations de l'action de la FEC

INTRODUCTION

De 2005 à 2022, soit pendant 17 années, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) a été dirigée par Albert Yuma Mulimbi (8ème président de la Fédération depuis sa création). Durant cette période, l'économie congolaise a connu le plus long épisode de croissance de son histoire postindépendance. Cette performance a profité du dynamisme du secteur privé sous l'influence d'un ensemble de réformes menées pour non seulement améliorer la gouvernance économique-financière du pays mais également créer un environnement qui exercerait un attrait sur les investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

Il sied de noter que sur la période 2005 – 2022, la République Démocratique du Congo (RDC) a connu plusieurs développements sur le plan politico-institutionnel et sécuritaire. Trois cycles électoraux ont été accomplis (en 2006, 2011 et 2018) et le dernier en date s'est soldé par une passation pacifique du pouvoir. Ceci atteste d'une avancée sur le plan de la démocratie, mais la situation sécuritaire est toujours préoccupante. En dépit des réformes initiées pour améliorer la gouvernance politico-administrative et sécuritaire, le pays connaît une stabilité relativement précaire qui affecte les performances de l'économie.

L'évaluation des politiques et institutions publiques (EPIP) faite par la Banque mondiale et par la Banque africaine de développement montre que la conduite de l'action gouvernementale en RDC, tant au niveau central que provincial, est d'une efficacité relativement limitée. Ceci procède de la forte prévalence de la corruption dans l'espace politique et dans l'administration publique ainsi que de la faible transparence dans la gestion des affaires du pays. La faible qualité des institutions en impactant la conduite des politiques publiques affecte la qualité des réformes menées dans le domaine de l'économie et des finances.

En partant d'un aperçu sommaire de la situation politico-sécuritaire du pays, ce document propose une brève analyse historique des performances réalisées par l'économie congolaise de 2005 à 2022 aussi bien sur le plan de la croissance que de l'évolution de ses fondamentaux (inflation, taux de change, solde budgétaire, compte extérieur, etc.). Des indications sont également données sur la conduite de la politique économique par le gouvernement, sur le développement du secteur privé, et sur les principales actions menées par la FEC.

Contexte politico-sécuritaire

La période 2005 – 2022 a connu la tenue de trois cycles électoraux : celui de 2006 qui a donné à Joseph Kabila un premier mandat, celui de 2011 qui lui a donné un second mandat, et celui de 2018 qui a porté Félix Tshisekedi à la tête du pays. Quoique des avancées aient été enregistrées sur le plan de la démocratie, de vives tensions ont caractérisé la vie politique en RDC avec la survenue de plusieurs scènes de violence et de contestation. En plus des problèmes sécuritaires récurrents dans la partie Est du pays, il a été enregistré en 2016, une importante crise sécuritaire dans le Kasai (affaire Kamuina Nsapu)

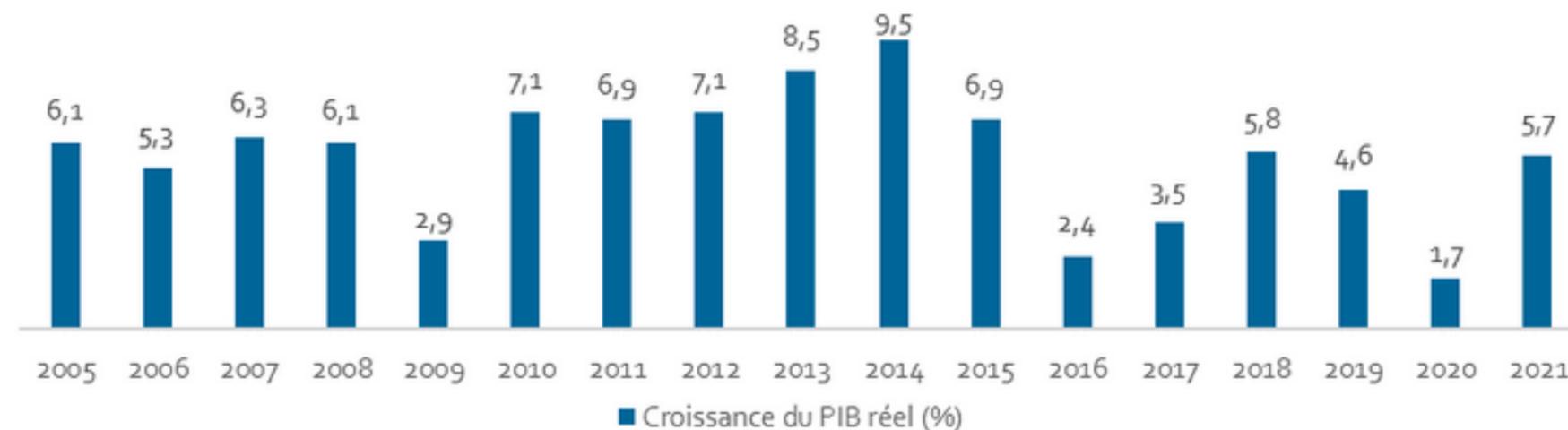
Au plan de la gouvernance politico-administrative, des réformes ont été initiées et lancées mais le bilan de leur mise en œuvre demeure mitigé car plusieurs défis sont à relever. L'architecture institutionnelle a été modifiée en fonction de la Constitution promulguée en 2006 telle que modifiée à ce jour, de nouvelles règles de fonctionnement des institutions ont été appliquées, la réforme de l'administration publique a démarré, le processus de décentralisation a été entamé mais il y a encore beaucoup à faire pour réduire la corruption, améliorer la transparence et garantir l'efficacité de l'action publique à tous les échelons du pouvoir.

Dans le domaine de la justice, des réformes ont été également envisagées mais leur portée demeure limitée en ce que le pouvoir judiciaire continue à subir l'influence du pouvoir politique. L'accès à la justice n'est pas garanti à tous les citoyens et l'impartialité n'est pas totalement de mise dans le traitement des dossiers. Il faut tout de même noter que certains efforts ont été déployés en ce qui concerne le droit des affaires, précisément avec la création et l'opérationnalisation des tribunaux de commerce ainsi que l'adhésion à l'OHADA en 2012.

Evolution de l'activité économique

En dépit de quelques soubresauts de parcours et des effets de quelques chocs erratiques, l'activité économique a continué sa croissance de 2005 à 2021. Comme l'indique la figure 1 ci-dessous, la croissance a ralenti en 2009 sous l'effet de la crise financière internationale, en 2016 – 2017 sous l'effet de la morosité de l'économie mondiale, et en 2020 sous l'effet de la pandémie de la Covid-19.

Figure 1 : Croissance du PIB réel : 2005 – 2021



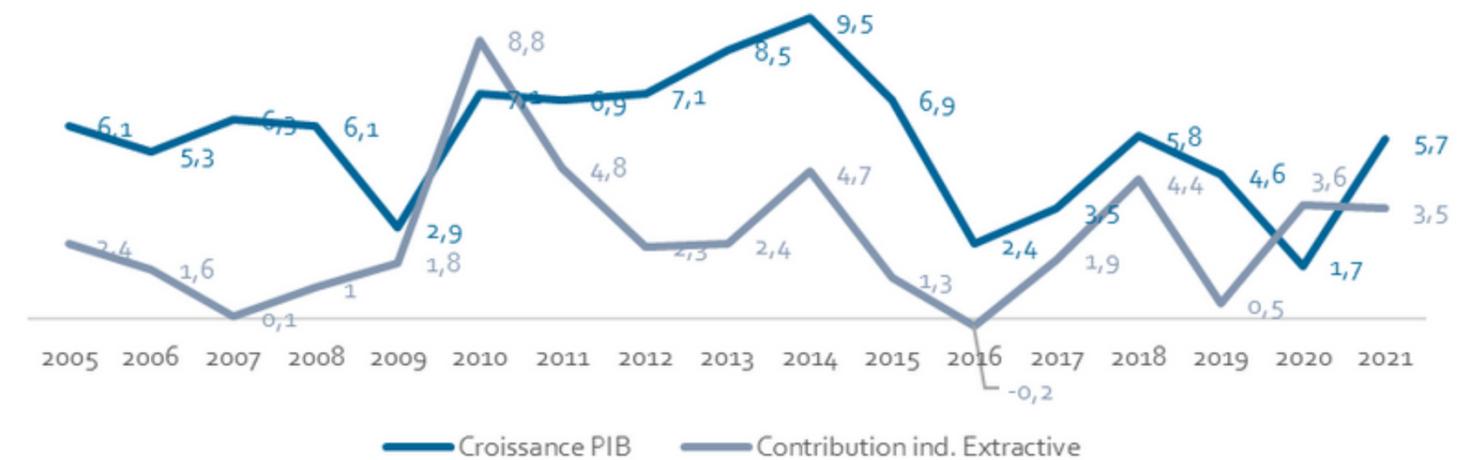
Source : Élaboré à partir des données de la Banque Centrale du Congo.

Evolution de l'activité économique

En 2001, le gouvernement avait pris, sous l'influence de la Banque mondiale, des mesures visant à améliorer la gouvernance du secteur minier, notamment l'adoption du Code minier (2002) et du Règlement minier (2003) ainsi que la restructuration partielle de la Gécamines (2003 – 2004). Ces mesures qui permirent la reprise, bien qu'alors timide, de l'investissement étranger dans le secteur ont donné lieu à de plus grandes performances économiques à partir de 2005/2006, à la suite entre autres, de la hausse des prix des matières premières intervenue entre 2004 et 2008.

La tenue des élections générales en 2006 avait également créé l'assurance d'une stabilité politique dans le chef des investisseurs engagés dans le secteur minier congolais. Ce climat d'investissement va quelque peu se détériorer avec le resserrement de la demande mondiale et la baisse momentanée des cours des matières premières intervenue de 2008 à 2009 à la suite des effets de la crise financière mondiale, et aussi avec le processus de revisitation (2007 – 2010) de nombreux contrats miniers signés durant la période de guerre et de transition (1996 – 2005).

Figure 2 :Part des industries extractives à la croissance (en points) : 2002 – 2021



Source : Élaboré à partir des données de la Banque Centrale du Congo.

Il importe de relever que le ralentissement de l'activité économique dans le pays a été aussi souvent amplifié par la résurgence de la guerre à l'Est du pays, laquelle a entraîné, à plusieurs reprises, d'importants déplacements de personnes. En 2016 – 2017 par exemple, le recul de la croissance économique a été, en partie, conforté par la crise sécuritaire dans le Kasai et par la non-tenue des élections à la date prévue. Ces dernières ont beaucoup joué sur la confiance des opérateurs économiques, les amenant à postposer certains projets d'investissement ou à limiter leurs plans de production.

Performances macroéconomique

L'amélioration des fondamentaux de l'économie entamée en 2001/2002 s'est poursuivie jusqu'à la survenue de la crise financière internationale en 2008/2009. Alors qu'elle a pu briser l'hyperinflation et renouer avec la croissance, la RDC a vu son taux d'inflation exploser en 2009. Il s'est établi à 54,3 % avant de redescendre à 9,6 % en 2010. Grâce aux réformes initiées et à la discipline dans la gestion des finances publiques, le pays a atteint en juin 2010, le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres et très endettés (I-PPTÉ), entraînant la réduction de près de 90 % de sa dette.

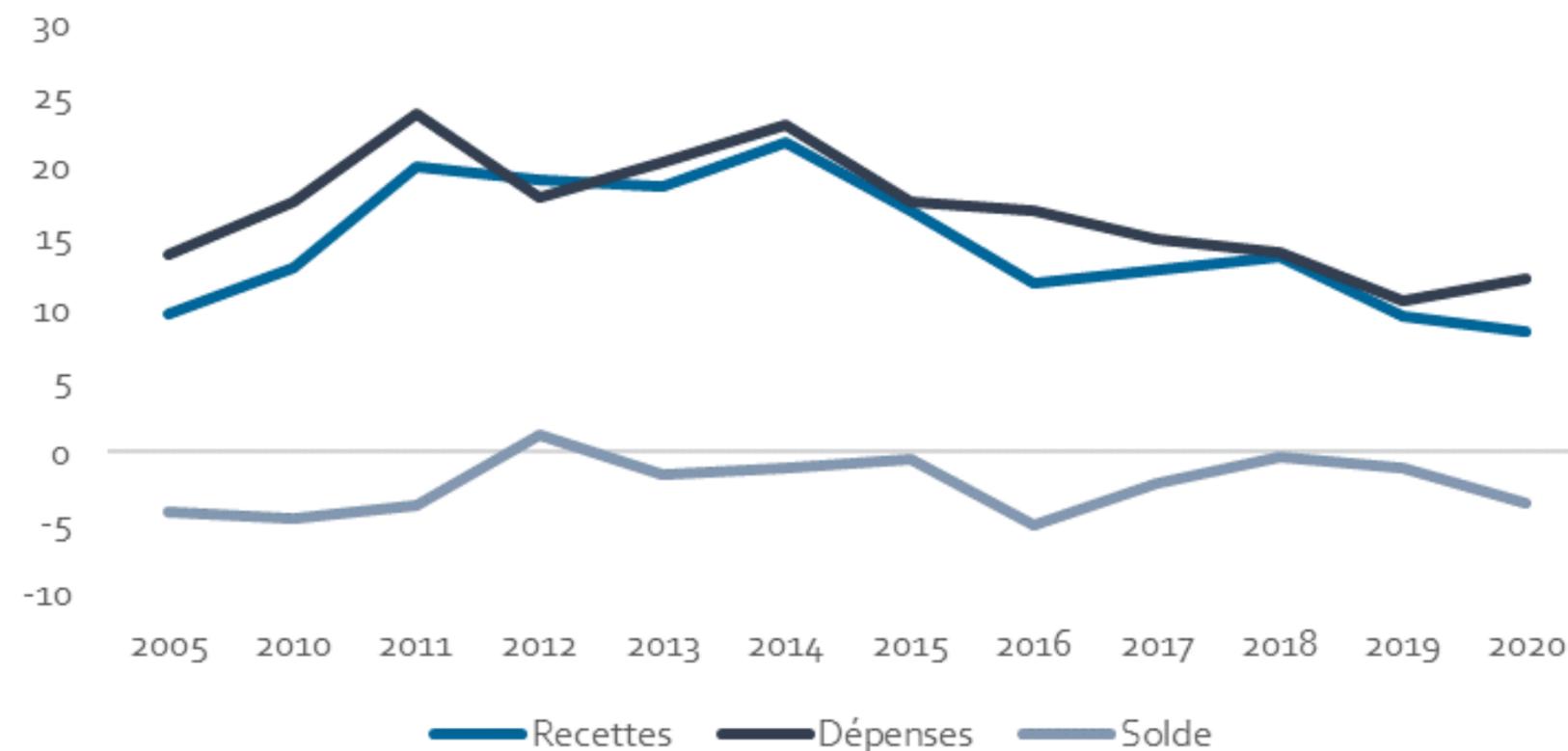
De 2012 à 2014, la RDC a connu son niveau le plus bas d'inflation. Ceci procède d'une bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire. En effet, les efforts déployés pour contenir le déficit public et ne pas recourir aux avances de la Banque centrale pour l'éponger ont permis de contenir l'inflation durant quatre années consécutives. La baisse des cours des minerais ayant réduit l'espace fiscal, le gouvernement a été amené à solliciter la Banque centrale pour couvrir son déficit. Ceci a conduit à une inflation de 46 %. Après une accalmie en 2018 – 2019, les pressions ont repris en 2020 sous l'effet de la Covid-19.

Figure 3: Inflation (%)



Source : Elaboré à partir des données de la Banque Centrale du Congo

Figure 4 : Situation des finances publiques (% du PIB) : 2005 – 2020



Sources : FMI et Banque Centrale du Congo.

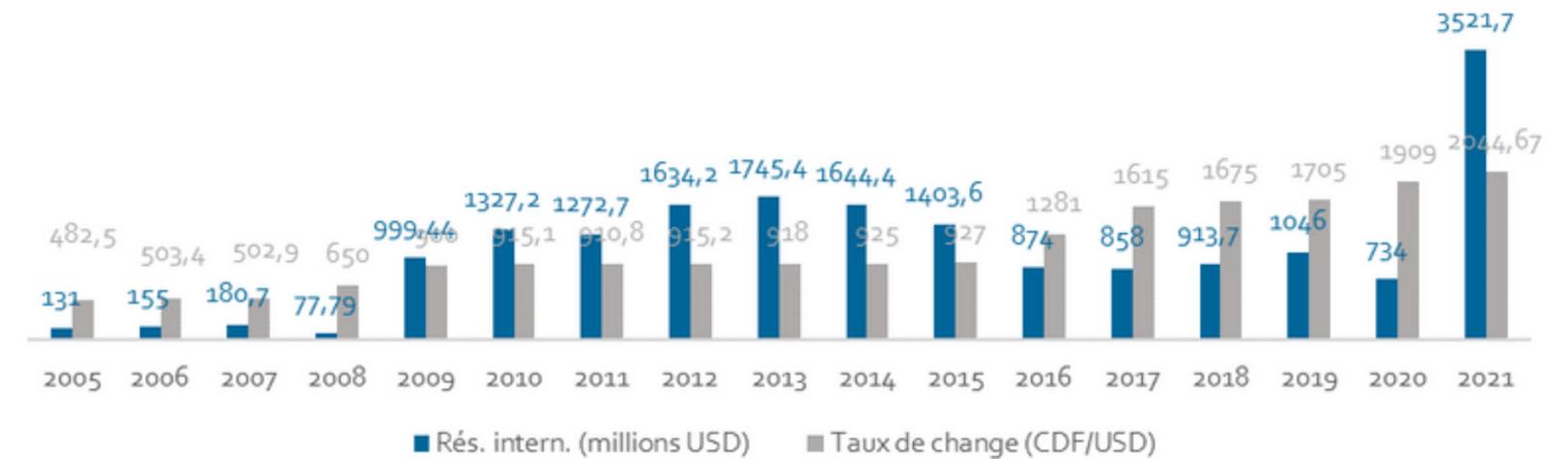


50 ANS
FEC

Performances macroéconomiques

Globalement, la position extérieure du pays s'est améliorée avec la reprise et la consolidation de la coopération structurelle. L'amélioration tendancielle du solde de la balance commerciale a permis d'accroître les réserves internationales de la Banque centrale et de mieux intervenir sur le marché de change. La situation n'étant pas parfaitement linéaire dans le temps, il y a des moments où les réserves internationales diminuaient (à la suite des chocs exogènes) et ne permettaient pas à la Banque centrale de tuer les pressions sur le marché de change.

Figure 5 : Réserves internationales et taux de change : 2016 – 2021



Sources : FMI et Banque Centrale du Congo.

Politique économique du gouvernement

Pour consolider la stabilité macroéconomique, le gouvernement a décidé d'améliorer la gouvernance des finances publiques. Pour élargir l'espace budgétaire, il a institué un guichet unique à la douane. En 2010, il a élaboré un plan stratégique de la réforme des finances publiques dont les piliers sont : (i) la mise en place d'un cadre budgétaire exhaustif, pluriannuel et participatif ; (ii) la réforme du système fiscal afin d'accroître les recettes publiques par la modernisation des administrations et instruments fiscaux ; (iii) l'amélioration de la gestion de la dépense ; (iv) la réforme de la comptabilité publique ; (v) le renforcement du contrôle.

Au regard de la relance de l'activité économique à l'intérieur du pays et du rebond de la croissance mondiale, la BCC a mis en œuvre une politique monétaire proactive visant à garder l'inflation à un niveau bas, préserver la stabilité du taux de change et assurer un bon financement de l'économie sur fond d'une dédollarisation graduelle. Pour ce faire, elle s'est proposée d'ajuster la masse monétaire en fonction du développement économique, de maintenir son taux directeur à un niveau bas (2 %) et de discriminer sur le coefficient de réserve appliqué aux dépôts en devises.

La Banque Centrale avait engagé, au début des années 2000, un programme ambitieux de restructuration bancaire et de réformes devant permettre au système financier de rompre avec les conséquences de la crise des années 1980 – 1990. Ce programme a été renforcé à partir de 2011, pour pallier les faiblesses observées. Les réformes du système bancaire ont été couplées avec des mesures visant à stabiliser la monnaie. Elles ont abouti à une accélération de l'activité bancaire ainsi qu'à un développement des activités de microfinance.

Ces performances étaient aussi liées aux avantages dues à l'utilisation accrue de la monétique, notamment en raison de l'expansion des distributeurs automatiques des billets de banque, de l'introduction du mobile banking, et de la télé-compensation des transactions bancaires en ligne qui facilite les transactions en monnaie nationale. La BCC a aussi introduit la gestion automatique des paiements en monnaies étrangères et mouvements des capitaux entrants comme sortants. Toutefois, ces avancées demeurent insuffisantes au regard des besoins de financement de l'économie



Politique économique du gouvernement

Le gouvernement avait réalisé des réformes pour assainir le climat des affaires. Il a été envisagé la simplification des modalités de création des entreprises et de leur identification au registre de commerce via la création d'un guichet unique. Il a été aussi envisagé la rationalisation du régime fiscal, l'introduction de la TVA, la réforme douanière et l'amélioration de l'arbitrage des affaires commerciales par la création de tribunaux de commerce pour statuer sur les différends et litiges liés au business. En 2012, la RDC a rejoint l'Organisation pour l'Harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

Le pays a pris des mesures de libéralisation et de promotion de la concurrence. Des secteurs tels que l'exploitation minière, l'énergie, l'assurance, les télécoms, l'agriculture et le logement ont été ouverts aux investissements directs étrangers (IDE) et certains monopoles d'Etat ont été abolis. Malgré les efforts déployés, les faiblesses institutionnelles n'ont pas été favorables à l'aboutissement total des réformes initiées. Plusieurs goulots d'étranglement subsistent dans l'environnement des affaires (tracasseries, poids de la fiscalité, déficit infrastructurel, etc.), empêchant ainsi le secteur privé d'être pleinement efficace.

Développement du secteur privé

Les réformes menées par le gouvernement congolais en vue de l'amélioration de la gouvernance économique avaient permis un assainissement considérable du climat des affaires quoique plusieurs défis persistent. La libéralisation de certains segments de l'économie (télécoms, assurances, etc.) a été bien accueillie. Ceci est attesté entre autres, par l'amélioration de l'indice de liberté économique du pays (cf. tableau 2 ci-après). Consécutivement, le taux d'investissement dans le pays a eu à augmenter de manière considérable sur la période 2005 – 2020 et la croissance économique était devenue plus robuste.

Tableau 2 : Indice de liberté économique (/100)

2021	:65ème avec un score de 49,0
2018	:147ème avec un score de 52,2
2014	:172ème avec un score de 40,6
2005	: 182ème avec un score de 28,5

Source : Fondation Heritage et Wall Street Journal

Développement du secteur privé

Malgré ces avancées, le climat des affaires reste préoccupant. L'accès aux services financiers demeure encore très limité. Certes, le taux d'inclusion financière a dépassé 7 % en 2020 (contre 2,5 % en 2012) mais la culture financière n'est pas très répandue et le financement des petites et moyennes entreprises (PME) demeure une vraie préoccupation. Plusieurs banques et institutions de microfinance (IMF) ont mis en place le downscaling pour offrir des produits aux clients moins desservis dont les PME, mais cette offre est relativement très limitée. Aucun prêt de long terme de plus de 250.000 USD n'est accordé aux PME.

Structurellement, les crédits octroyés par le système financier de 2005 à 2021 ont été dominés par des crédits de court terme, avec plus de 60 % des crédits sous forme de découvert bancaire. Les crédits de long terme n'ont même pas représenté 10 % du total de crédits accordés, ce qui logiquement devrait limiter les effets du développement financier sur l'activité économique. Près de 80 % des dépôts bancaires et des prêts étaient libellés en devises étrangères, il s'était dessiné une légère tendance à la baisse en raison des mesures prises dans le cadre de la dédollarisation de l'économie.

Figure 6. Taux de croissance et taux d'investissement : 2005 – 2020



Source : Elaboré avec les données de la Banque Centrale du Congo

Il convient de relever que l'instabilité politico-institutionnelle et sécuritaire (avec plusieurs changements rapides de l'équipe gouvernementale, plusieurs tensions dans l'espace politique et la résurgence des conflits) et la survenue des chocs exogènes ont souvent affecté l'indice de confiance des entreprises privées et hommes d'affaires, entraînant ainsi une baisse du niveau de leurs investissements et de leurs activités dans le pays. Tel le cas par exemple de l'année 2016 du fait de la non-tenu des élections et le cas de l'année 2020 à la suite de la pandémie de la Covid-19.

Orientations de l'action de la FEC

Après avoir obtenu l'instauration des Tribunaux du Travail et du commerce en 2002, la FEC a obtenu en 2012, l'adhésion du pays à l'OHADA avec la ratification du traité de Port Louis sur le droit des affaires. Pour la formalisation du dialogue Public-Privé, la FEC a publié en 2007 un document intitulé « Etat des lieux de l'économie congolaise : Problèmes et pistes de solutions ». Ce document a déclenché la tenue de la première Table ronde économique Gouvernement - Secteur privé à l'issue de laquelle 286 résolutions ont été prises et qui servent, jusqu'à ce jour, de repère.

La Fédération a par ailleurs mené un plaidoyer continu en vue de l'amélioration du climat des affaires, de la libéralisation de certains secteurs d'activité de l'économie nationale, de la consolidation du tissu industriel et de la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. De 2011 à 2019, au niveau de Kinshasa et des groupements provinciaux de la FEC, il a été enregistré plus de 1500 dénonciations des griefs contre les membres de la Fédération et plusieurs recours judiciaires. Ces dénonciations avaient notamment porté sur :

- Les perceptions illégales de certaines taxes et redevances ;
- Les missions récurrentes et intempestives de contrôle économique et fiscal initiées par les services non compétents ;
- Les arrestations arbitraires des opérateurs économiques assorties des saisies irrégulières et illégales de leurs marchandises ;
- Les majorations des taux d'imposition et les redressements arbitraires.



Orientations de l'action de la FEC

Poursuivant son plaidoyer, la FEC a également obtenu la libéralisation de certains secteurs d'activités économiques et a contribué à la production de certains documents programmatiques du pays. En 2014 : le secteur de l'électricité en vue d'attirer les investissements privés pour améliorer l'offre énergétique et l'absorption du déficit qui plombe le développement du pays. En 2015, le secteur des assurances qui est en plein essor et constitue un support pour le développement du système financier et des activités des entreprises, même celles de petites et moyennes tailles.

La Fédération a contribué à la création de plusieurs instruments visant à améliorer le climat des affaires, notamment le guichet unique du commerce extérieur en 2009/2010. Par son plaidoyer, la FEC a obtenu en 2016 que les huissiers de justice soient désormais responsables devant leurs corporations pour tout acte posé conformément au Droit OHADA. Ceci dispense les opérateurs économiques à l'obligation d'authentifier les actes auprès du Notaire. En 2017/2018, la FEC a contribué à l'élaboration du Document de politique et des stratégies industrielles (DPSI), en 2021 à l'élaboration du Plan directeur d'industrialisation de la RDC (PDI) et en 2022 à l'étude sur la diversification de l'économie congolaise.



Orientations de l'action de la FEC

La Fédération accorde de plus en plus, une attention particulière aux jeunes et aux femmes entrepreneurs et leur accorde également un soutien particulier en vue de l'amélioration de leurs talents managériaux. A cet effet, la Fédération a eu à organiser en leur faveur, plusieurs activités dont des matinées d'échange, des rencontres d'affaires avec les grandes entreprises, des séances d'information et de formation sur diverses thématiques, des concours ainsi que des accompagnements spécifiques ou personnalisés. A titre d'exemple, on peut citer :

- La mise en place depuis 2018 de l'incubateur Pull Up Business Women, par la Commission Nationale Femmes Entrepreneures, spécialement dédié aux jeunes femmes porteuses de projets. Cet incubateur a accompagné plus de 200 jeunes femmes entrepreneurs.
- L'organisation depuis 2020 du « marché de samedi » dans l'enceinte de la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN) à Kinshasa/Limete dans le but de promouvoir la consommation locale des produits fabriqués et/ou transformés par les femmes.
- La reconnaissance et l'accompagnement des PME locales les plus performantes à travers le « Challenge Entreprise », organisé en partenariat avec le Ministère de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises, qui a primé en 2020 et 2022 plus de 20 PME avec divers prix.
- La formation et l'encadrement des plusieurs jeunes à l'entrepreneuriat et aux métiers, à travers l'incubateur ELIKYA.
- La participation au Salon des Métiers et de la Formation au travers duquel les compétences techniques congolaises ont été portées, pour la première fois, aux compétitions panafricaines World Skills Africa 2022.



FEC



50 ANS
FEC
1972-2022 Au service du secteur privé congolais

RENAISSANCE